## DÉPARTEMENT DES YVELINES

### EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

#### LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

#### DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

**OBJET** 

Dérogation à l'organisation du temps scolaire

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 27 juin 2024 par voie d'affichages notifié le transmis en Préfecture le 27 juin 2024 et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024



L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

## **Etaient présents:**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur Madame PEUGNET, Monsieur SOLIGNAC. BATTISTELLI\*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS. Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame NASRI, SLEMPKES. Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

#### Avaient donné procuration:

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE Madame MACE à Monsieur SAUDO Monsieur JOUSSE à Madame NASRI Madame ANDRE à Madame TEA Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

#### Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20240626-24-C-10-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024 N° DE DOSSIER: 24 C 10

**OBJET**: DÉROGATION À L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

RAPPORTEUR: Madame HABERT-DUPUIS

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi par semaine. Cette dérogation ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021, la Ville avait sollicité auprès de la Direction Académique la possibilité d'obtenir cette dérogation. Celle-ci avait été accordée jusqu'au 31 août 2024.

Afin de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, il convient de renouveler cette dérogation pour 3 ans auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. A cette fin, les 21 écoles de la Ville ont été consultées dans le cadre des conseils d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre et ont émis un avis favorable.

# **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de solliciter auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour une durée de 3 ans.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARI

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye